

PARCOURS DE LA VÉLORUTION DU 17/09/23 DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ



Dans le détail et dans le sens de circulation

- départ du Parvis de l'Hôtel de Ville
- rue de Bir Hakeim
- avenue Paul Riou
- boulevard des Mobiles
- cours du Palais
- cours de l'Esplanade
- cours Saint-louis cours du Temple
- boulevard du Docteur François Bourret
- boulevard du Montoulon
- boulevard de la Glacière
- rue de la République
- Grand'Rue
- arrivée place de l'Hôtel de Ville

Concertation d'une vingtaine de personnes sur la cinquante de participants

Ressenti général:

- zones 30 peu visibles (proposition : marquage au sol des entrées dans ces zones)
- pas de signalisation de la présence d'autres usagés et donc du partage de la route ainsi que des règles de sécurités à respecter (proposition : pose de panneaux à des endroits stratégiques)
- manque de continuité des aménagments et/ou de la signalisations entre les communes de l'agglomération (<u>proposition : créer des parcours adaptés et les baliser</u>)
- manque d'arceau à vélo et qui sont parfois inaxessibles à cause de terrasses ou de stands (<u>proposition : faire un plan d'implentation selon les différents besoins</u>)

Parvis - Rue de Bir Hakeim

- l'entrée de l'arche étant une zone 20, le double-sens cyclable est-il autorisé ?
- est-il envisageable de passer le boulevard de Vernon en double-sens cyclable ?
- entrée dans la zone 20 peu visible (proposition : marquage au sol)

Avenue Paul Riou - Boulevard des Mobiles

- statu quo sur cet axe qui vient d'être refait avec, par exemple, un maintien des places de parking au détriment de voies cyclables (proposition : concertation de tous les types d'usagers en amont de ce genre de projet)
- réduction de la largeur de la zone traversante entre la Place du Jeu de Ballon et la Place du Champ de Mars
- · dévégétalisation de la Place du Jeu de Ballon peu propice, en cas de chaleur, aux usagers non climatisés
- volonté de réduire la vitesse en créant une « chicane » mais qui ne fonctionne pas et qui au contraire, crée des sortis de voie des usagers motorisés (proposition : étendre la zone 30 dans la continuité de l'avenue du boulevard de la Glacière/avenue du Champ de Mars, l'avenue du Petit Tournon et le boulevard)
- arrivée sur passage piéton de l'école René Cassin non signalée (proposition : mettre des totems)
- voie cyclable dans le sens de la montée boulevard des Mobiles semble être plus étroite

Cours du Palais - cours de l'Esplanade - cours Saint-Louis

malgré le manque d'infrastruture et de signalisation, la cohabitation entre les usagers se fait de façon apaisée

Cours du Temple - boulevard du Docteur François Bourret

- aucune signalisation alors que c'est un axe qui mène au cinéma, à l'hôpital, etc. (proposition : mettre une signalisation au sol dans le sens de la montée comme sur les avenues Ludovic Bacconnier et de Chomérac)
- pas de panneau Tout Droit sur le premier feu dans la montée alors qu'il est présent sur le second

Boulevard du Montoulon - Boulevard de la Glacière

• pas de continuité de la zone 30 alors que c'est un lieu résidentiel, peu propice au dépassement et que les trottoirs sont exigus avec un accès piéton à un site touristique (proposition : passer l'ensemble de cet axe en zone 30)

Rue de la République - Grand'Rue

- méconnaissance de l'ensemble des usagers du fonctionnement de la zone de rencontre ou zone 20 (<u>proposition : faire une action pédagogique auprès des usagers</u>)
- les piétons et vélos doivent s'écarter pour laisser passer les voitures car les bacs à fleur réduisent considérablement la largeur de la chaussée